



Réunion du 9 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf septembre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 02/09/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier

Excusés : LAMY Dolorès (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) /**formant la majorité des membres en exercice.**

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°36/2025

Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1^{er} septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

DÉCIDE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix **POUR** comprenant 1 pouvoir).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 10 septembre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe

